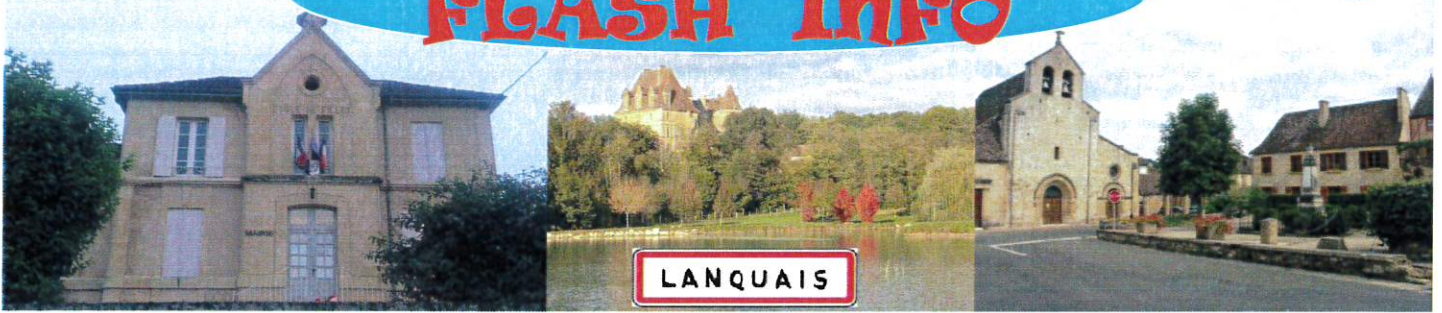


FLASH INFO



Flash info n° 1 du mois d'octobre 2020

**Mairie : 05.53.61.07.26. lundi, mardi,
mercredi, vendredi de 9 h à 11 h 30
Mardi, jeudi de 14 h à 16 h 30
mail : mairie-lanquais@wanadoo.fr**

INVITATION

le Maire et l'ensemble des élus invitent la population lanquaisienne à assister à la réunion du Conseil Municipal,

Le 17 octobre 2020 à 10 h 30 à la Grange,

En présence de M. Jean-Marc GOIN, Président de la Communauté de Communes Dordogne Bastides Périgord (CCBDP), afin d'évoquer avec ce dernier des sujets fondamentaux à notre territoire.

En hommage à Messieurs BOITREL, HERVIEUX et LIGOCKI, tous trois portes drapeaux et récemment disparus, le Maire de Lanquais et l'ensemble du Conseil Municipal en association avec la F.N.A.C.A. de Lanquais,

invitent les familles et l'ensemble de la population à un dépôt de gerbes sur les sépultures des défunts,

**Le dimanche 1^{er} novembre 2020 à partir de 10 h30
au cimetière de Varennes puis à 11h au cimetière de Lanquais.**

Ce témoignage sera suivi d'un vin d'honneur servi à la salle polyvalente de Lanquais.

En raison de la situation de crise sanitaire liée à l'épidémie de coronavirus que connaît la France actuellement et conformément aux mesures sanitaires adoptées par le conseil municipal, nous vous demandons de vous inscrire auprès de la mairie pour votre participation à ces deux réunions.

La mairie sera fermée

au public

Le 16 octobre

Ainsi que du 26 au 30 octobre inclus.

Synthèse de l'arrêté sur le brûlage des déchets verts.

Du 1er Mars au 30 Septembre		
Tout brûlage est interdit		
Du 1er Octobre à fin Février		
	Brûlage de déchets verts issus des obligations légales de débroussaillage	Brûlage de déchets verts issus des travaux d'entretien (Taille, tonte,...).
Terrain situé dans une commune urbaine (1)	Soumis à Déclaration (4) (règles de sécurité, voir ci-dessous)	Interdit
Terrain situé dans une commune rurale (2)	Soumis à Déclaration (4) (règles de sécurité, voir ci-dessous)	
Professionnel (3)	Interdit	

Règles de sécurité à appliquer pour les brûlages

- Les brûlages ne peuvent être pratiqués que pendant la période du 1er octobre au dernier jour de février et entre 10h et 16h.
- Les brûlages en tas ou en cordons ne peuvent être réalisés qu'après établissement d'une place à feu dégagée de toute végétation et accessible à un véhicule incendie.
- Les brûlages ne doivent pas être effectués si la force du vent entraîne des risques de propagation du feu (vitesse du vent supérieure à 5 m/s ou 20 km/h).
- Le personnel et les moyens nécessaires à enrayer tout incendie échappant au contrôle doivent être présents sur place pendant toute la durée du brûlage et jusqu'à l'extinction complète.

Règles de sécurité à appliquer pour les écobuages

- avant le début de l'incinération, délimitation de la parcelle à traiter par un labour ou disquage périmétral sur une largeur de 5 mètres permettant l'enfouissement complet des végétaux et la mise à nu des terres.
- pour les parcelles d'une surface supérieure à 5 ha, labour ou disquage de cloisonnement délimitant des espaces de 5 ha maximum séparés de bandes des terres nues d'au moins 10m de large.
- mise à feu d'un seul coté et à contre vent en s'appuyant sur la limite de la zone à incinérer.
- Le brûlage des pailles et d'autres résidus de culture (oléagineux, protéagineux, céréales) est toutefois interdit aux agriculteurs qui demandent à percevoir des aides de soutien direct de la Politique Agricole Commune.

Commémoration de l'Armistice du 11 novembre 2020 et l'hommage rendu à tous les morts pour la France.

- 11 h00 : monument aux Morts de Varennes
- 11h30 : monument aux Morts de Lanquais

En raison des mesures de sécurité liées au covid-19

Merci de respecter les gestes barrières et de vous munir d'un masque.

Reprise des activités de la bibliothèque

En dépit de la Covid, notre équipe a repris ses activités avec les horaires habi-	LUNDI	MERCREDI	VENDREDI
	16-18h	14-16h	14-16h

Bien entendu, nous suivons le protocole recommandé par la BDP exigeant le port du masque, l'utilisation de gel hydro alcoolique en entrant dans les locaux, le respect des distances entre les lecteurs et la désinfection des couvertures des ouvrages après une quarantaine d'une semaine dans des bacs positionnés dans l'entrée.

De ce fait, les ouvrages remis ne ressortent pas durant une semaine, ce qui peut réduire un peu les choix des lecteurs, mais permet toutefois une rotation assez fluide.

Pour pallier cette situation, nous avons bénéficié d'un prêt spécial des différents prix remis en 2020 et d'une sélection d'ouvrages en occitan.

Le délai de lecture est court (2 semaines) et se fait selon des modalités plus strictes qu'à l'ordinaire afin de servir plus de lecteurs.

Jusqu'à la fin Novembre, venez donc chercher un peu d'évasion et goûter à l'exotisme de ces auteurs primés.

L'équipe s'est légèrement renouvelée et nous sommes preneurs de nouvelles bonnes volontés pour que les permanences restent un moment de partage placé sous le signe de la bonne humeur et de la convivialité.

Nous préparons d'ores et déjà les achats 2021 et attendons vos suggestions pour ces acquisitions et pour les événements à venir, même s'ils risquent d'être rares dans le futur immédiat...

En attendant, dé-livrez vous et passez notre porte !